

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DAE 40-G** Subvention (40 000 euros) et convention avec l'association Vacances et Familles Île-de-France (93).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Vacances et Familles Île-de-France et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Vacances et Familles Île-de-France.

Article 2 : Une subvention de 40 000 euros est attribuée à l'association Vacances et Familles Île-de-France, domiciliée Espace Bel Air, 113/115 rue D. Casanova 93200 Saint-Denis (SIMPA 185288 / 2016\_07832) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 94, ligne DF55002 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
départemental**



**Anne HIDALGO**